

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
31 janvier 2020**

Date de la convocation 27 janvier 2020

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 00

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur MOULIN Guy.

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés :

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Retrait de la délibération 2019-49 du 13 décembre 2019 sur les engagements et mandatements de factures avant le vote du budget 2020, pour le motif qu'elle ne fait pas mention de l'affectation des crédits autorisés aux articles concernés
3. Nouvelle délibération sur les engagements et mandatements de factures avant le vote du budget 2020
4. Demande de subvention pour l'orgue de l'Eglise Saint Pierre de Chalencon auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
5. Demandes de subventions pour le Quai des Haltes :
 - DETR ou DSIL
 - Département, au titre de PASS TERRITOIRES, pour les volets tourisme et Energie
 - Région Auvergne Rhône Alpes
6. Logement de l'école de la Tourasse non habité
7. Utilisation du domaine public par le Restaurant Châtaignes et Champignons
8. Travaux en cours
9. Questions diverses

1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
PAR 11 VOIX POUR / 0 VOIX CONTRE / 0 ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2019

2- Retrait de la délibération 2019-49 du 13 décembre 2019 sur les engagements et mandatements de factures avant le vote du budget 2020. :

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier en date du 8 janvier 2020 de Madame Le Préfet qui stipule qu'il y a lieu de procéder au retrait de la délibération 2019-49 portant sur les engagements et mandatements de factures avant le vote du budget 2020, pour cause d'illégalité dans la mesure où elle ne fait pas mention de l'affectation des crédits autorisés aux articles concernés, mais seulement aux chapitres concernés.

Le Conseil Municipal, par 11 voix :

- DECIDE Le retrait de la délibération n° 2019-49

3- Nouvelle délibération sur les Engagements et mandatements des dépenses d'investissement en préalable au vote du budget général primitif 2020 :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2020, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.
En effet, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, (modifié par la loi n°96-314 du 12 avril 1996 et la loi n°98-135 du 7 mars 1998), le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par conséquent, afin d'éviter toute interruption au niveau des engagements, mais également, lors des mandatements et tout rejet du comptable pour l'insuffisance de crédits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dès le début de l'exercice 2020, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : Dépenses d'Investissement 2020

Chapitres	Désignation	Montant
23	Immobilisations en cours	47 736€
2312	Aménagements de terrains	30 000€
2313	Constructions	17 736€
21	Immobilisations corporelles	108 025€
2151	Réseaux de voirie	30 000€
21318	Autres Bâtiments publics	60 000€
2188	Autres Immobilisations corporelles	18 025€

- **Décide** l'inscription de ces crédits au budget Général 2020.

4- Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Plan Orgues et Carillons » pour les travaux sur les Orgues de l'Eglise Saint Pierre de Chalencou :

Le Maire fait part au conseil municipal que les travaux prévus sur l'instrument et qui ont fait l'objet d'un accompagnement financier de l'état et de la Région Auvergne Rhône Alpes sont pour ainsi dire achevés.

Cependant, lors du relevage de l'instrument, c'est-à-dire de son démontage, le facteur d'orgue a découvert des parties à restaurer impérativement si l'on souhaite conserver un instrument en parfait état de marche.

Ces travaux seraient à faire au plus tôt et s'élève à la somme de 9 275€ HT (11 130€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de programmer ces travaux
- SOLLICITE la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de son « plan Orgues et Carillons » à hauteur de 30%
- MANDATE Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

5- Demandes de subventions pour l'aménagement de l'ancienne gare de Chalencou pour la création de « Le Quai des Haltes à Pont de Chervil » :

➤ Subvention auprès de l'Etat : DETR ou DSIL :

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal qui a validé la mise à disposition de l'ancienne gare de Chalencou à Pont de Chervil pour l'activité touristique portée par David PASQUIER et Delphine LABEYRIE ;

Le Projet avance bien et les financements sollicités par le porteur de projet sont en grande partie obtenus : Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ; programme LEADER ; Prêt à taux zéro ; Prêt bancaire ; la demande de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes est en cours.

Le bâtiment étant la propriété de la commune de Chalencou, les travaux relatifs à la structure relève du propriétaire.

Un APS a été chiffré par Monsieur MOUNIER Alain, Architecte DPLG pour un coût de 166 440€ HT, dont 55 463€ dédié aux économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'état (au titre de la DETR -DSIL 4^{ème} catégorie) pour subventionner ces investissements qui auront un impact très positif sur l'activité économique de la moyenne vallée de l'Eyrieux.
- CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet, y compris la signature des marchés de travaux ou de prestations.

- Subvention auprès du Département, au titre du PASS TERRITOIRE 2020 pour les volets Tourisme et Energie :

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal qui a validé la mise à disposition de l'ancienne gare de Chalencan à Pont de Chervil pour l'activité touristique portée par David PASQUIER et Delphine LABEYRIE ;

Le Projet avance bien et les financements sollicités par le porteur de projet sont en grande partie obtenus : Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ; programme LEADER ; Prêt à taux zéro ; Prêt bancaire ; la demande de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes est en cours.

Le bâtiment étant la propriété de la commune de Chalencan, les travaux relatifs à la structure relève du propriétaire.

Un APS a été chiffré par Monsieur MOUNIER Alain, Architecte DPLG pour un coût de 166 440€ HT, dont 55 463€ dédié aux économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'aide départementale PASS TERRITOIRES 2020, qui pourrait accompagner financièrement ces travaux :
 - Sur le volet Tourisme à hauteur de 30% soit 49 932€
 - Sur le volet Economic d'Energie pour 10 000€Soit une demande globale de 59 932€
- CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet, y compris la signature des marchés de travaux ou de prestations.

- Accord de principe du Conseil Municipal pour une demande de subvention auprès de la Région pour Le Quai des Haltes (en attente de savoir comment rédiger la demande selon les préconisations du Conseil Régional)

6- Logement de l'école de la Tourasse non habité :

Le Maire fait part de la situation du logement de la Tourasse qui était occupé par Madame EVRARD Micheline. Cette dernière est partie de Chalencan, en laissant toutes ses affaires. Impossible de la joindre. Le bail est échu depuis juin 2018. Nous avons pris contact avec la juriste de l'AMF qui nous a transmis la procédure à suivre.

Le conseil municipal donne son accord pour lancer la procédure pour récupérer le logement.

7- Utilisation du domaine public par le Restaurant Châtaignes et Champignons :

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande faite par le gérant du restaurant Châtaignes et Champignons d'utiliser le domaine public en face de son établissement pour l'année 2020. Une délibération a été prise en 2019 autorisant les différents pétitionnaires à utiliser le domaine public pour leur activité. En contrepartie une convention fixant les conditions d'utilisation sera de nouveau signée, et une participation annuelle de 10€/m2 sera réclamée.

8- Travaux en cours :

- **AEP Rochefort** : Mise en eau effectuée mardi 28 janvier. Inauguration en avril ou mai 2020 avec les entreprises.
- **AEP Jonac** : Les travaux de pompe pour remonter l'eau à Roissac se terminent
- **Travaux extérieurs, à la salle polyvalente** : Jeux pour enfants posés et sécurisés. Le parcours vélo sera terminé mi-février 2020.
- **Installation des poteaux pour adressage** : Pose de poteaux en cours. Livraison des plaques semaine 6.
- **Zone humide** : Réunion le 31 janvier pour planning des travaux pour le sentier d'interprétation afin qu'il soit opérationnel pour la saison été 2020.
- **Les Blés d'Or** : Intervention de Crussol plomberie semaine 6 pour terminer 3 salles de bain.
- **Travaux appartement de l'école** : Cuisine installée. Les sols sont sur le point d'être terminés.

9- Questions diverses :

➤ **Pass Territoire pour mobiliers vélos** :

Le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'être doté de mobiliers vélos par le Département. Cette opération s'inscrit dans le programme « Pass territoire 2020 ».

Lors de l'appel à projet 2019, la commune avait sollicité le département pour un équipement à l'espace les soleils qui regroupe un terrain multisport, des jeux pour les adolescents, des jeux pour les enfants, la salle de cinéma et multi activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
afin d'encourager le déplacement doux sur la commune souhaite équiper ce lieu d'un abri collectif ouvert pour 5 vélos et d'un RIS, et souhaite un RAC de 5 vélos pour le centre d'accueil Les Blés d'Or.

Aussi, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- SOLLICITE le Département pour l'attribution d'un abri collectif ouvert pour 5 vélos et d'un RIS, et d'un RAC de 5 vélos.
- MANDATE le Mairie pour faire aboutir la demande

Séance levée à 22 h 00